

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **06 novembre 2019 à 19h00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac
M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par la loi à tous les membres du conseil municipal de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

266-11-19
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 06 novembre 2019 à 19h04.

Constatation est faite que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil.

267-11-19
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de permis d'une nouvelle construction pour le 165, rue de la Rainette
4. Demande de permis d'une nouvelle construction pour le 168, rue de la Rainette
5. Modification à l'entente entre la municipalité et M. Tanguay et Mme Duchesneau
6. Établissement d'une servitude de passage pour le Sentier de l'Escapade
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

268-11-19
Demande de permis d'une nouvelle construction pour le 165, rue de la Rainette

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 31 octobre 2019 d'une demande de permis d'une nouvelle construction résidentielle pour le 165, rue de la Rainette ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 158 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 447 076 correspondant au 165, rue de la Rainette ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions des règlements no 155, 156 et 157 ;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de maison proposé est un nouveau modèle de maison (Gallien de Plans Design) ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le nouveau modèle de maison tel que présenté (Gallien de Plans Design),

D'APPROUVER la demande pour permettre une nouvelle construction résidentielle au 165, rue de la Rainette, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

269-11-19

Demande de permis d'une nouvelle construction pour le 168, rue de la Rainette

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 31 octobre 2019 d'une demande de permis d'une nouvelle construction résidentielle pour le 168, rue de la Rainette ;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 158 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 447 080 correspondant au 168, rue de la Rainette ;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions des règlements no 155, 156 et 157 ;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de maison proposé est un nouveau modèle de maison (Pigeon de Dessins Drummond) ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER le nouveau modèle de maison tel que présenté (Pigeon de Dessins Drummond),

D'APPROUVER la demande pour permettre une nouvelle construction résidentielle au 168, rue de la Rainette, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

270-11-19

Modification à l'entente entre la municipalité et M. Tanguay et Mme Duchesneau

CONSIDÉRANT le projet d'entente qui avait été approuvé par la résolution numéro 162-05-19 du 14 mai 2019 afin de prévoir les modalités de la future servitude de passage qui sera établie pour le Sentier de l'Escapade ainsi que les conditions de la future cession d'une partie du lot 2 775 329 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente n'a à ce jour pas encore été signée par les parties ;

CONSIDÉRANT QUE M. Tanguay et Mme Duchesneau ont demandé le 29 octobre 2019 à ce que des modifications soient apportées à l'entente avant de la signer ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER les modifications demandées,

QUE l'article 3.2. « Panneau de bienvenue » soit rédigé ainsi :

« Le Propriétaire autorise la Municipalité à faire poser **sur l'ancien lot 2 399 213 et en bordure de la route Principale** un panneau de « bienvenue », sans aucune limitation dans le temps et non limité à la seule durée de la servitude de passage susmentionnée.

La Municipalité s'engage à assurer l'entretien et la sécurité dudit panneau, à ses frais. Le Propriétaire autorise également la Municipalité à aménager un petit espace paysager aux alentours directs du panneau, étant entendu que l'entretien et les coûts afférents sont entièrement à la charge de la Municipalité.

La position exacte du panneau de « bienvenue » ainsi que ses dimensions, de même que celles de l'espace paysager, seront définies ultérieurement par les deux parties. Un document sera établi à cet effet et fera partie intégrante de la présente entente en « Annexe 2 ». »,

QUE l'article 3.3. « Plans de l'arpenteur » soit rédigé ainsi :

« Des plans devront être établis par un arpenteur dans le cadre de ladite cession. Les frais afférents seront assumés en totalité par le Propriétaire. **Considérant que le Propriétaire a apporté la preuve de paiement desdits frais le 29 octobre 2019, aucun frais supplémentaires ne lui seront réclamés advenant le cas où il serait demandé à l'arpenteur de modifier les plans établis.** »,

D'AUTORISER la Mairesse Julie Lemieux et la Directrice générale Fanny Grosz à signer ladite entente telle que modifiée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

271-11-19

Établissement d'une servitude de passage pour le Sentier de l'Escapade

CONSIDÉRANT QUE la servitude de passage par M. Michel Tanguay et Mme Marie-Hélène Duchesneau à la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur établie le 04 juillet 2006 pour une durée de 10 ans (Sentier de l'Escapade) est échue ;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent renouveler la servitude de passage ;

CONSIDÉRANT QU'une entente va être signée entre les parties suite à son approbation par les résolutions numéro 162-05-19 et 270-11-19 ;

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER le notaire Me Mélanie Lessard (Rigaud) pour la préparation, la signature et l'enregistrement d'un acte de servitude de passage relatif à une partie des lots 2 399 209 et 2 643 333 appartenant à M. Michel Tanguay et Mme Marie-Hélène Duchesneau,

QUE les frais et honoraires reliés soient à la charge de la municipalité,

D'AUTORISER la Mairesse Julie Lemieux et la Directrice générale Fanny Grosz à signer au nom de la municipalité tous les documents et actes nécessaires dans ce cadre.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

272-11-19

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 19h15.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 19h15.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse